DÉPARTEMENT
DE L'OISE

LA VILLE CREIL creil.fr

ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le
ID : 060-216001743-20250228-29DEL_CM240225-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du lundi 24 février 2025

CONVOCATION
Date : 18 février 2025
Affichée le : 18 février 2025

Nombre de conseillers :

En exercice :	39
Présents :	27
Votants :	38
Pouvoirs :	11
Absent :	1

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE DE LA VILLE LE :

26 FEV. 2025

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

28 FEV. 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre février à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Hafida MEHADJI - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

Absents représentés

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à M. LEMAIRE
Mme TALL	Pouvoir à M. DEME
Mme DUHIN	Pouvoir à M. VILLEMAIN
Mme SAKHO	Pouvoir à Mme LAMBRE
Mme HAMADOUCH	Pouvoir à Mme SAVAS
M. EL OUASTI	Pouvoir à Mme FAZAL
Mme PEREZ	Pouvoir à M. BROCHOT
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à M. AKABLI
Mme JACQUEMART	Pouvoir à M. BOULHAMANE
Mme M'BAYE	Pouvoir à M. KA
M. FACCHINI	Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés
M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

29 Musée Gallé-Juillet - Don de 303 assiettes en faïence fine

■ Rapport de présentation :

Yesim SAVAS, Adjointe

Par délibération en date du 26 septembre 2011, le conseil municipal a décidé d'accepter les dons au titre de mécénat pour le musée Gallé-Juillet.

En complément de cette décision, la Direction Générale des Finances Publiques a habilité la ville de Creil à recevoir des dons et délivrer des reçus fiscaux pour le musée Gallé-Juillet, en tant que musée de France, par un courrier en date du 16 avril 2012.

La collection de faïences fines du musée s'est considérablement enrichie ces dernières années en accord avec la politique d'acquisition définie dans le projet scientifique et culturel. Elle compte environ 3 000 céramiques, dont plus de 2 000 faïences fines de Creil, conservées au sein de la maison de la faïence.

Madame Dany Fargeot souhaite donner à la ville de Creil un ensemble de 303 assiettes historiées en faïence fine de Creil et Montereau. Ces pièces sont issues de la collection réunie par Madame Fargeot ainsi que son compagnon, monsieur Thierry Meyrat aujourd'hui décédé.

Ce don alimente la connaissance de la production des assiettes historiées de Creil et Montereau en complétant significativement des ensembles manquants dans les collections du musée Gallé-Juillet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Dans le cas où les pièces de ce don sont exposées, Madame Dany Fargeot souhaite en contrepartie que le nom de Monsieur Thierry Meyrat apparaisse sur le cartel pour les assiettes du don illustrant la thématique de la chasse et le nom de Madame Dany Fargeot pour les autres assiettes.

Il vous est proposé d'accepter le don de 303 assiettes en faïence fine de Creil et Montereau de la part Madame Dany Fargeot.

Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le
ID : 060-216001743-20250228-29DEL_CM240225-DE

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Culture et patrimoine historique » en date du 29 janvier 2025,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'accepter le don de 303 assiettes en faïence fine de Creil et Montereau de la part Madame Dany Fargeot,

Article 2 : de mentionner le don de sur les cartels d'exposition des assiettes lorsqu'elles sont exposées, avec le nom de Monsieur Thierry MEYRAT pour les assiettes du don illustrant la thématique de la chasse et le nom de Madame Dany FARGEOT pour les autres assiettes.

CREIL, le 28 FEV. 2025
Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER
Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Jessica ELONGUERT
La secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr